#### Québec français

## Québec français

### Une présence internationale À quoi bon?

#### Louis Balthazar

Number 72, December 1988

URI: https://id.erudit.org/iderudit/58609ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print) 1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Balthazar, L. (1988). Une présence internationale : à quoi bon? *Québec français*, (72), 6–6.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



#### This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

## DITORIAL

# Une présence internationale : à quoi bon ? Louis Balthazar

l se trouve encore des gens pour considérer les relations internationales du Québec comme une extravagance de politiciens et de fonctionnaires en mal d'exotisme et de voyages. À l'heure où le Québec est bien rangé sous la bannière du fédéralisme canadien, n'est-ce pas un luxe inacceptable, se dit-on, de déployer le drapeau fleurdelisé un peu partout dans le monde dans les vingt-deux missions du Québec ? Pourquoi dépenser tout cet argent alors que le gouvernement canadien, responsable de la politique extérieure, peut fort bien s'acquitter de notre représentation par l'intermédiaire de ses diplomates chevronnés dont plusieurs sont des Québécois d'expression française ? Pourquoi s'acharner à maintenir les manifestations extérieures d'un nationalisme déjà plutôt mal en point chez nous ?

Il est bien vrai que certaines missions canadiennes, à Paris notamment, se sont récemment montrées plus préoccupées de mettre en relief la dimension québécoise du Canada. Il est vrai aussi, cependant, que le gouvernement canadien a reconnu. d'une certaine manière, la spécificité québécoise dans des accords constitutionnels qui affirment le caractère distinct de la société québécoise en même temps qu'ils entérinent les compétences particulières des provinces canadiennes. Or, il faut le rappeler, c'est précisément en raison de sa spécificité et de ses compétences indiscutables, surtout en matière d'éducation et de culture, que le Québec s'est engagé sur la scène internationale au début des années soixante. Cela ne s'est pas produit parce que les hommes politiques de l'époque songeaient à la souveraineté ou même à porter à l'extérieur le nationalisme de la révolution tranquille. Cela s'est produit tout simplement parce qu'on s'est vite rendu compte que des réformes en matière d'éducation seraient vaines si elles devaient être mises en œuvre en vase clos. C'est la juridiction québécoise sur l'éducation qui a amené le Québec à conclure d'abord une entente avec la France en 1965. Ce n'est pas un hasard que le ministre de l'Éducation d'alors, M. Paul Gérin-Lajoie, se soit fait le plus ardent défenseur d'une extension des compétences québécoises au plan international.

Il n'est pas vain de rappeler ces données pour souligner le caractère de nécessité des relations extérieures du Ouébec qui ont été trop souvent présentées et perçues comme une simple lutte pour le statut du Québec. une « guerre de drapeaux », pour employer une expression galvaudée. Le Québec a besoin de se projeter à l'extérieur, de se dire au monde, parce que c'est là une exigence même de son existence comme entité spécifique. Les relations extérieures du Québec constituent une entrée d'oxygène indispensable à la respiration de notre société. Dans un monde où règne l'interdépendance, où les frontières sont devenues tout à fait poreuses, il est impensable qu'on puisse mettre en œuvre des politiques en matière d'éducation, de culture, de commerce, d'exploitation des ressources, d'environnement, d'immigration, sans poursuivre un dialogue constant avec les représentants d'autres gouvernements ailleurs dans le monde.

Voilà pourquoi le Québec maintient une politique extérieure depuis vingt-cinq ans. quelle que soit l'orientation idéologique et constitutionnelle de ses gouvernements. Il est seulement malheureux que cette permanence des intérêts québécois n'ait pas été suffisamment exprimée par les responsables. On s'est trop souvent empressé, d'un régime à l'autre, de chambarder les structures des ministères concernés. remettant en question les orientations des relations internationales du Québec alors qu'en pratique, les lignes de fond de la politique québécoise s'imposaient toujours. Cela a créé un climat d'incohérence et grandement diminué l'efficacité des organismes voués à la formulation des politiques et à leur mise en œuvre à l'étranger.

Tout récemment encore, à l'occasion d'une nécessaire fusion des ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur et de la création du ministère des Affaires internationales, le nouveau titulaire a donné l'impression malheureuse qu'il allait réduire la portée du rôle international du Québec. M. Paul Gobeil s'est laissé aller à une grossière confusion sémantique en soulignant que le mot « affaires » dans l'appellation du ministère allait signifier une nouvelle orientation axée sur la promotion de nos intérêts économiques. Le ministre oubliait volontiers le sens politique donné au mot « affaires »

dans la tradition française. Il oubliait encore que l'expression « International Affairs » dans la langue anglaise n'était pas synonyme de « International Business ». Peut-être les médias n'ont-ils pas rendu justice à la pensée du ministre qui, depuis, a semblé corriger la première impression donnée, en parlant du « rayonnement du Québec » à l'étranger.

Ce rayonnement ne peut être confiné au domaine économique. Quelque importants et vitaux que soient nos dossiers économiques (et notons bien que l'accent sur l'économie avait déjà été annoncé dès le début des années 80), le Québec ne peut se présenter comme un simple vendeur à l'extérieur. Si cela doit avoir un sens d'être une société distincte, il faudra bien l'affirmer auprès des autres et nous faire connaître pour tout ce que nous sommes, dimension culturelle incluse. Il en va de nos succès économiques euxmêmes

D'autres États ont déjà compris mieux que nous qu'il serait bien oiseux de déprécier la mission culturelle au profit illusoire de la mission économique. Le gouvernement canadien, pour sa part, toujours bien soucieux de promotion économique à l'étranger. n'a jamais cessé de développer l'imposante diplomatie culturelle qu'il a mise en œuvre il y a une vingtaine d'années. À force de généreuses subventions, le Ministère canadien des affaires (sic) extérieures encourage et stimule un impressionnant réseau d'associations d'études canadiennes à l'étranger. Quatorze de ces associations ont récemment été groupées dans un Conseil international d'études canadiennes qui a son secrétariat permanent à Ottawa. Il est bien inévitable que l'image du Québec qui se dégage des divers programmes d'études canadiennes ne soit pas toujours celle que le gouvernement québécois aurait intérêt à promouvoir.

Pendant ce temps, à Québec, on lésine encore sur la mission culturelle qu'on n'ose même plus appeler par son nom. On se demande s'il est bien rentable d'encourager des échanges culturels et d'assurer le rayonnement d'un Québec francophone dans toutes ses dimensions. Est-ce vraiment faire affront au vendeur que de le considérer comme autre chose qu'un vendeur? Allonsnous moins exporter pour avoir osé montrer notre visage culturel aussi bien que notre valeur économique?